



Licenciement eco/preavis urgent

Par **fuschia02**, le **18/07/2012** à **12:08**

Bonjour,

je viens d'avoir mon entretien préalable à un licenciement économique, en attente du recommandé qui fera débuter mon préavis de 2 mois, que je compte effectuer. Entre temps, ma société nous informe de la fermeture du site dans lequel je travaille pour travaux, pour une période de 3 semaines. Si je pose sur cette période des cp, jours de récup et rtt restants, mon préavis sera-t-il reporté d'autant?

1/D'ordre général, les récup de temps de travail et rtt si posées pendant le préavis, reportent-elles le préavis d'autant?

2/En particulier, dois-je attendre mon courrier définitif de licenciement pour poser ces congés? sachant qu'il m'est proposé de travailler sur cette même période (à défaut de congés disponibles suffisants) sur un autre site?

merci de votre retour

Par **pat76**, le **18/07/2012** à **18:25**

Bonjour

Vous ne posez pas de jours de congés ni de RTT, si l'employeur ferme pendant votre période de préavis c'est son problème, il devra vous payer votre période de préavis entièrement et votre préavis ne sera pas prolongé.

Le préavis débutera lorsque vous aurez accusé réception de la lettre de licenciement.

Votre employeur vous licencie économiquement et procède à des travaux sur le site.

Pendant l'entretien préalable vous avez été assisté par un conseiller?

Quelle est la raison économique invoquée par l'employeur pour vous licencier?

Il vous a fait des propositions écrites de reclassement?

Si il vous a été proposé de travailler sur un autre site pendant votre préavis, vous pouvez éventuellement accepter, mais en aucun cas ne posez vos congés payés car votre préavis sera alors obligatoirement prolongé du nombre de jours de congés payés que vous aurez pris.

Votre employeur ne vous a pas fait une proposition de reclassement sur un autre site au lieu de vous licencier économiquement?